

# Centre Communal d'Action Sociale

## Présentation du CCAS

Le CCAS est présidé par **Mr Le Maire, Daniel SPAGNOU**. Le conseil d'administration est composé de neuf membres dont :

- **Mme Christiane TOUCHE**, Adjointe déléguée à la solidarité
- **Mme Colette RODRIGUEZ**, Conseillère Municipale déléguée aux personnes âgées et aux personnes handicapées
- **Mme Karima GULLY**, Conseillère Municipale déléguée à la santé et à la prévention
- **Mme Stéphanie SEBANI**, Conseillère Municipale.
- **Dirigé par Mme Chantal VICENTE**, entourée de trois agents administratifs et un agent technique, le CCAS vise à améliorer le quotidien des administrés en leur apportant une aide administrative et sociale.

## Les prestations du CCAS

### Pour votre quotidien

- **L'auxiliaire de vie** : contribue par sa compétence et son dévouement à rompre un peu la solitude des personnes âgées en aidant à l'entretien du logement, du linge, à la préparation des repas, à faire les courses, à conduire la personne chez le médecin, chez le coiffeur, l'accompagner dans ses promenades...
- **Portage de repas à domicile** : Des repas chauds sont livrés tous les jours à domicile entre 10H et 12H ; ils sont préparés par la résidence pour personnes âgées « Les Visitandines ».
- **Portage de livres à domicile** : Le CCAS propose aux personnes résidant sur la commune de Sisteron de leur mener gratuitement des livres de la bibliothèque municipale.
- **Maison des Services Aux Publics** : hébergée par le CCAS, une permanence de la Sécurité Sociale a lieu tous les mercredi matin sans rendez-vous et le jeudi matin sur rendez-vous entre 9h00 et 11h00. (HORS PERIODES DE VACANCES SCOLAIRES, AUQUEL CAS SEULS LES JEUDI MATINS SONT MAINTENUS SUR RENDEZ-VOUS). **Une aide peut également vous être apportée dans vos démarches auprès de la CAF / MSA / EDF ainsi que tout autre service public, notamment en cas de démarches dématérialisées : Constitution ou renouvellement de Carte d'Identité, Permis de conduire, Carte Grise...**
- **Domiciliation des personnes sans domicile fixe** : permet d'avoir une adresse postale et recevoir son courrier au CCAS pendant une période définie de un an. Le demandeur doit obligatoirement fournir une attestation d'hébergement, de travail ou de domiciliation bancaire sur la commune.
- **Délivrance de dossiers de demande d'aide financière, d'aide sociale...**

### Pour votre sécurité

- **Télé-alarme** : Les personnes âgées ne sont plus isolées et reliées 24H/24 avec une permanence. Le Centre Communal d'Action Sociale remplit les contrats d'abonnement et s'occupe gratuitement de

l'installation et de la maintenance des appareils.

## Écoute et conseils

Le Centre Communal d'Action Sociale vous propose une aide pour :

- › la constitution ou renouvellement de dossiers administratifs
- › des renseignements d'ordre social ou administratif
- › vous informer et vous orienter sur les différents services proposés par le CCAS
- › toute démarche d'admission en établissement accueillant des personnes âgées

## Autres activités et services proposés aux Seniors :

Club du 3è âge : le [foyer des Capucins](#)

Etablissement pour personnes âgées : les [Visitandines](#)



**MAIRIE DE SISTERON**  
Place de la République  
04200 SISTERON

**HORAIRE :**  
Lun - Ven : 8h > 12h  
14h > 17h